

Prisons et camps d'internement en Algérie

Dès les premiers jours de l'insurrection algérienne, en novembre 1954, des arrestations visent toute personne soupçonnée d'actes portant atteinte à la sûreté de l'État. Des hommes et des femmes remplissent rapidement les prisons. Des suspects s'entassent dans des camps. En quelques mois, ces détenus se comptent par milliers.

Conformément à ses statuts, le CICR envisage rapidement de contrôler leurs conditions de détention. Parallèlement, l'institution tente de vérifier celles des soldats français qui seraient aux mains du FLN. À partir du début de l'année 1961, ces contrôles s'élargissent au bénéfice des Européens pro-Algérie française arrêtés.

Pour la première fois, un ouvrage se penche principalement sur l'application du droit humanitaire dans cette guerre qui ne dit pas son nom, ce qui permettait de passer outre à la Convention de Genève relative aux prisonniers de guerre.

Comment les délégués du CICR ont-ils procédé pour mener à bien leurs missions alors que le sort des prisonniers figure rapidement au cœur des stratégies du mouvement de libération nationale que les gouvernements français successifs tentent de contrecarrer ? Le CICR, à son corps défendant, a dû mener son action dans le cadre de cet affrontement.

En 10 missions, près de 500 visites de contrôle sont effectuées par ses délégués. Leurs observations consignées dans des rapports nous donnent une idée assez précise du quotidien vécu par les différentes catégories de prisonniers : surpopulation dans les prisons et les camps, des internés mangeant dans des boîtes de conserve, traces de tortures... mais également, des régimes de détention plus acceptables grâce à l'attitude humaine de certains responsables de camps.

Cet ouvrage développe également les diverses actions du CICR au bénéfice des populations réfugiées au Maroc ou en Tunisie et des personnes reléguées par l'armée française dans des camps de regroupement en Algérie.

Chercheure-docteure en histoire, a dirigé le numéro 666 de la revue *Les Temps Modernes*, consacré aux harkis sous le titre « Harkis - 1962-2012, les mythes et les faits », membre du Conseil scientifique du Mémorial du camp de Rivesaltes (66) et de la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (04), Prix Seligmann contre le racisme.

24 €



9 782365 121644

Table des matières

Table des sigles	4
Préface	5
Introduction	19
Guerre de tous les moyens	20
Prisonniers et internés	22
Premier accord d'intervention du CICR en Algérie : une histoire familiale	23
Application de l'ensemble des Conventions de Genève ?	25
CICR ou Croix-Rouge Française (CRF) ?	28
Conventions de Genève et belligérance	30
Initiatives du FLN	32
Visites aux prisonniers et secours humanitaire	33
Retour sur l'histoire du CICR	34
Adaptation des textes des Conventions de Genève après la Seconde Guerre mondiale	38
L'« échec moral du CICR »	39
Le CICR pendant la période de la « Guerre froide »	41
CHAPITRE PREMIER	
Le CICR dans les prisons : entre prévenus et condamnés	45
Un vaste parc immobilier pénitentiaire à visiter	47
Les maisons centrales et les prisons civiles départementales	48
Les prisons annexes : une exception algérienne	50
Les relations entre les délégués du CICR et les magistrats	53
Le CICR et « les petits juges »	53
La prépondérance des juges d'instruction	57
D'une prison à l'autre	66
La surpopulation dans les prisons	67
Conditions matérielles et morales	78
Le quotidien des détenus : le dysfonctionnement des conditions matérielles	80
Le CICR et le nationalisme au féminin	89
Fin de la détention	94

CHAPITRE 2**Le droit humanitaire dans les centres d'hébergement 101**

- Les missions du CICR dans le cadre des lois d'exception 104
 - La loi « d'état d'urgence » : le choix des mots 105
 - La loi des « pouvoirs spéciaux » :
 - l'assignation en toute légalité 108
- La persévérance du CICR 111
 - Relations entre Paris et Genève 111
 - Une autorisation arrachée de haute lutte 114
- D'un centre d'hébergement à l'autre : des situations diverses et contrastées 120
 - Les premières visites de centres d'hébergement :
 - une découverte 122
 - Le régime d'internement des centres d'hébergement. 130
 - Photographies de centres d'hébergement 178

CHAPITRE 3**Centres de triage et de transit (CTT) : les visites du CICR**

- en présence de militaires français 183**
- Proximité entre les militaires et les délégués du CICR 184
 - « Service de liaison des armées » : une assistance ambiguë . . . 185
 - Visites des internés en transit 192
- Régime d'internement appliqué aux internés en transit 199
 - Les constatations : approche quantitative 202
 - Les constatations : éléments qualitatifs 206
 - Paul-Albert Février, un historien dans un CTT 225
 - Photographies de centres de triage et de transit (CTT). 230

CHAPITRE 4**Centres militaires d'internés (CMI) :**

- des camps pour « prisonniers de guerre » ? 235**
- Premiers pas vers le droit humanitaire des prisonniers. 237
 - Création des PAM et des CMI 238
 - Régime appliqué dans les centres militaires d'internés (CMI) 247
- Les PAM dans les « Commandos de travail » et les Centres de rééducation 259
 - Des PAM dans des « Commandos de travail » 260
 - Centres de rééducation (CDR) dans les CTT et les CMI . . . 262
 - Photographies de centres militaires d'internés (CMI) 275

CHAPITRE 5**Le CICR et les nationalistes algériens :**

l'inaccessibilité aux prisonniers de l'ALN	277
Accéder aux prisonniers de l'ALN : quels interlocuteurs ?	278
Les interlocuteurs nationalistes au Caire	279
Les interlocuteurs nationalistes en Suisse	284
Le CICR et les prisonniers de l'ALN	293
Visiter des prisonniers aux mains de l'ALN : mission impossible pour le CICR ?	294
Les exigences des nationalistes : représailles contre exécutions	312
Le double mémorandum : une initiative du CICR	317
Un rappel officiel des consignes du droit humanitaire	318
Le GPR A et le CICR : un dialogue de sourds	324
L'adhésion aux Conventions de Genève : une réponse au mémorandum ?	331
Photographies de soldats français détenus par l'Armée de libération nationale	337

CHAPITRE 6**Les réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc :**

les secours humanitaires du CICR	339
Les gouvernements concernés : des approches différentes	340
Les réfugiés au cœur des enjeux politiques	340
Les réfugiés en Tunisie	347
Les réfugiés au Maroc	352
Le CICR : secours occasionnels aux réfugiés	355
Secourir les réfugiés au Maroc : l'emprise des nationalistes	356
Secourir les réfugiés en Tunisie	370
Les réfugiés algériens et le tournant de New Delhi	374
La xix ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à New Delhi (1957)	374
Actions conjointes du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	379
Photographies de réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie	389

CHAPITRE 7**Le CICR et les populations déplacées dans des camps**

de regroupement	393
La Croix-Rouge française (CRF) au secours des populations regroupées	396
La CRF et les populations déplacées : mission impossible ?	397
1959 : populations regroupées et les révélations de la presse	402

Les initiatives du CICR au bénéfice des populations regroupées	404
1960 : les secours humanitaires, une mission de substitution	404
1962 : Trois missions de secours humanitaires de fin de guerre	409
Photographies des populations déplacées dans des camps de regroupement en Algérie	419

CHAPITRE 8

Des délégués du CICR auprès des activistes pro-Algérie française

Les premières démarches du CICR au profit des activistes pro-Algérie française	423
Des initiatives improvisées	426
Les initiatives du délégué honoraire du CICR en Algérie	429
Les visites auprès des activistes dans le cadre des missions globales	439
Les visites des activistes autorisées en toute discrétion	439
La dixième mission du CICR : priorité aux activistes pro Algérie-française – mai et juin 1962	448

Conclusion

Qu'est-ce qui a conduit les gouvernements français à autoriser les missions du CICR dans les prisons et centres d'assignation ?	458
Comment les indépendantistes ont-ils permis aux délégués du CICR d'accéder aux prisonniers français ?	461
Y a-t-il eu des tentatives de manipulations du CICR par les deux parties ?	462
Du côté des nationalistes	462
Du côté des autorités françaises	463
De quelle manière le CICR est-il parvenu à accéder aux personnes privées de liberté ?	464
Les nationalistes emprisonnés	464
Quelles observations le CICR a-t-il tiré de ses missions auprès des personnes privées de liberté ?	466
Les nationalistes détenus par les autorités françaises	467
Les prisonniers détenus par l'ALN	470
Que nous apprennent les archives du CICR au-delà des conditions morales et matérielles des personnes privées de liberté ?	471
Quelle est la situation des populations civiles éloignées de leur terre ?	472
L'action du CICR a-t-elle servi à faire évoluer le droit humanitaire ?	474

Dix missions de visites de lieux de privation de liberté : quels résultats ?	475
Comment peut-on expliquer les résultats insuffisants au regard de l'institution de renommée internationale ? .476	

SOURCES	477
Archives	477
Archives du CICR	477
Témoignages publiés	478
Sources orales	479

Bibliographie	481
--------------------------------	-----

Annexes	486
Annexe 1 - Article 3, commun aux 4 Conventions de Genève de 1949	486
Annexe 2 - Liste des établissements pénitentiaires visités par le CICR, hors prisons annexes	487
Annexe 3 - Lettre du 1 ^{er} février 1955 de William Michel, délégué du CICR à Pierre Mendès France, président du Conseil	488
Annexe 4 - Lettre du 2 février 1955 de Pierre Mendès France, président du Conseil à William Michel, délégué du CICR	491
Annexe 5 - Lettre de la direction de la sécurité générale du Gouvernement général de l'Algérie, datée du 17 mars 1955 : autorisation restrictive des visites de prisonniers par les délégués du CICR	493
Annexe 6 - Lettre du Juge d'instruction près le Tribunal Civil de Batna à l'attention du Directeur de la maison Centrale de Lambèse, datée du 5 avril 1955 : autorisation d'accès aux prévenus par les délégués du CICR	494
Annexe 7 - Rapport de la visite de la « section femmes » de la prison civile d'Alger - Barberousse, le 17 juin 1957, effectuée par le D ^r Louis-Alexis Gailland et Roger Vust .495	
Annexe 8 - Permis de visite du 19 mai 1956 du Service délégué de la Justice du Gouvernement général de l'Algérie, pour des délégués du CICR	497
Annexe 9 - Autorisation de la deuxième mission du CICR, de Guy Mollet du 6 avril 1956	498
Annexe 10 - Dossier de l'affaire de « La section femmes » du centre d'hébergement de Tefeschoun (décembre 1960- février 1961)	501
Annexe 11 - Lettre du 12 avril 1957 de Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, à Léopold Boissier, président du CICR : autorisation pour une quatrième mission	508

Annexe 12 - Ensemble des centres de triage et de transit (CTT) ou assimilés visités par le CICR	509
Annexe 13 - Ensemble des centres militaires d'internés (CMI) visités par le CICR	528
Annexe 14 - Note de service n° 250/RM.10/6/SC du 19 mars 1958 du Commandant supérieur interarmées – 10 ^e Région militaire – État-Major – 6 ^e Bureau n° 269RM.10/6-SC	530
Annexe 15 - Lettre du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) en date du 30 janvier 1961, signée par Abdelhamid Mehri, ministre des Affaires sociales	533
Annexe 16 - Note manuscrite n° 10 du 18 février 1961 de Pierre Gaillard à l'attention du CICR à Genève	536
Annexe 17 - Appel commun du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge du 10 décembre 1957	537
Annexe 18 - Lettre du 6 février 62 de Léopold Boissier, président du CICR à l'attention de Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères	542
Annexe 19 - Statut du délégué du CICR, procédure avant mission et rapport d'activité	545
Annexe 20 - Membres du Comité – la plus haute instance du CICR – de 1954 et 1962	550
Repères chronologiques	552
Index des noms et des lieux	557
Remerciements	561

